

CERCLE d'ÉTUDES NUMISMATIQUES

BULLETIN

TRIMESTRIEL

ISSN 0009-344

Vol. 33 N° 4 OCTOBRE-DÉCEMBRE 1996

Jean Baerten. — Les racines hennuyères et hollandaises du monnayage de Jean IV (1420).

Après avoir étudié ici-même les étapes préparatoires à l'unification monétaire par Philippe le Bon en 1433-1434 ⁽¹⁾, nous voudrions examiner les racines de la première d'entre elles que son cousin, le duc Jean IV, planifia avec son ordonnance du 17 février 1420 entre son duché de Brabant et les principautés de sa femme Jacqueline de Bavière, à savoir les comtés de Hainaut et de Hollande ⁽²⁾. Cette recherche comporte quatre volets :

- 1) L'idée d'une union monétaire sous Jean IV est-elle originale ou la retrouve-t-on à une époque antérieure ?
- 2) Le système de symboles établi sous Jean IV — dont nous savons qu'il prélude à celui de Philippe le Bon — s'inspire-t-il d'exemples plus anciens dans les principautés concernées ?
- 3) Quels sont les rapports de valeurs entre les monnaies unifiées ?
- 4) Quelles sont les raisons avancées en faveur des unifications ?

I. LES UNIONS MONÉTAIRES PRÉ-BOURGUIGNONNES DANS LES RÉGIONS CONCERNÉES.

A. Introduction

Les unions monétaires les mieux connues sont évidemment celles dont l'acte de constitution nous fournit les données : les princes contractants, les types, le métal, l'aloï et le poids ainsi que la période envisagée. Une

(1) J. BAERTEN, *L'unification monétaire bourguignonne dans les Pays-Bas. Origines - Réalisations - Faiblesses*, dans *BCEN*, 1993, pp. 51-61.

(2) E. VERACHTER, *Documens pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, Anvers, 1840, pp. 132-139.

partie de ces renseignements suffit déjà pour distinguer les pièces unifiées de celles qui sont de simples imitations.

Les monnaies unifiées dont les actes sont perdus s'avèrent plus difficiles à dépister. Pour certaines d'entre elles, au contraire, rien n'est plus aisé. Prenons l'exemple de la monnaie limbourgeoise absorbée par celle du duché de Brabant une fois que Jean I^{er} avait réussi à s'assurer la possession du petit duché de Limbourg près de la Vesdre (avec ses dépendances plus au nord) qu'il avait acheté aux héritiers les plus proches. Dès le lendemain de la bataille de Worringen (1288), le duc frappe monnaie brabançonne à Rolduc, dépendance acquise au milieu du XI^e siècle, qui avait détrôné la capitale comme atelier en 1282. Ce sera la dernière frappe en territoire limbourgeois⁽³⁾. Le monnayage commun fut frappé dans diverses villes brabançonnaises et il porte la double titulature ainsi que des armoiries appropriées⁽⁴⁾.

B. *Le Hainaut et la Hollande*

Une dizaine d'années après l'union personnelle entre les duchés de Brabant et de Limbourg, c'est au tour des comtés de Hainaut et de Hollande d'être réunis sous le même sceptre. Du point de vue monétaire la situation est toutefois totalement différente. Pendant près d'un demi-siècle, les mêmes comtes émettent des pièces avec le titre de l'une ou de l'autre mentionnant tantôt un atelier hennuyer (surtout Valenciennes, parfois Mons)⁽⁵⁾ tantôt un atelier hollandais (le plus souvent Dordrecht, plus rarement Geertruidenberg)⁽⁶⁾.

Ce n'est qu'à partir de Guillaume II (de Hainaut) ou IV (de Hollande) que certaines pièces mentionnent les deux titres à la fois, c'est-à-dire entre 1337 et 1345. Nous y voyons l'influence des unions monétaires conclues par son prédécesseur Guillaume I/III avec le duc de Brabant. En 1323⁽⁷⁾ et en 1337⁽⁸⁾, en effet, « Guillaumes, cuens de Haynau, de Hollande et sire de Frise » conclut avec Jean III un accord monétaire

(3) J. ELSEN, *L'atelier de Rolduc à la fin du XI^e siècle*, dans la *Liste 160*, janv. 1994, pp. 3-15.

(4) A. DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, t. I, Anvers 1894, n^{os} 256-268, 263-268 (Jean I^{er}).

(5) R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, pp. 38 et ss.

(6) P. O. VAN DER CHIJS, *De munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, Haarlem, 1858, pl. IV.

(7) J. GHYSSENS, *Essai de classement de monnaies du début du XIV^e siècle à partir de la convention monétaire Brabant-Hainaut de 1323*, dans *BCEN*, 1970, pp. 73-74. Le texte est publié dans L. DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 753.

(8) R. CHALON, *op. cit.*, p. 186.

liant non seulement la monnaie hennuyère mais également la hollandaise à celle du puissant voisin commun. C'est ce qui nous vaut d'abord un esterlin ou tiers de gros à l'écu aux quatre lions⁽⁹⁾ et, ensuite, un gros aux quatre lions dans un quadrilobe qui ne vit le jour, il est vrai, que sous son fils parce que le signataire de l'accord est mort trois mois plus tard⁽¹⁰⁾. La pièce désignée par Engel et Serrure⁽¹¹⁾ comme étant le résultat différé de l'accord est maintenant datée par Cockshaw entre 1337 et 1345⁽¹²⁾ et par GhysSENS de 1344⁽¹³⁾. C'est elle qui fut la première à porter le titre double⁽¹⁴⁾. Elle se dit émise à Valenciennes : comme on n'en connaît aucune provenant d'un atelier hollandais, il est vraisemblable d'admettre qu'elle fut frappée pour les deux principautés. Voilà le Hainaut et la Hollande liés pour la première fois sur le plan monétaire par le biais d'une union conclue sept ans plus tôt avec le Brabant. Ils le seront à nouveau peu de temps après sous Guillaume III/V, mais cette fois sans le partenaire brabançon. En effet, ce prince émit deux séries de cavaliers d'or⁽¹⁵⁾ : une purement hennuyère (COMES HANONIE), frappée à Valenciennes, et une avec un double titre GVILL(elm)VS DEI GRATIA COMES H'(ollandie) D(omi)NVS HANNONIE qui, ne portant pas de nom d'atelier, peut être une pièce commune. Guillaume n'étant devenu comte de Hainaut qu'en 1356, l'émission hennuyère doit être postérieure et l'autre antérieure à cette date. La série commune a dû être fabriquée entre le 26/27 septembre 1345 et le 23/26 juin 1356, période pendant laquelle Guillaume remplaça sa mère dans la principauté méridionale tout en exerçant déjà la charge comtale dans celle du Nord⁽¹⁶⁾. La chronologie nous contraint dès lors à ne pas considérer cette pièce comme une imitation du franc à cheval du roi de France Jean II, qui ne le frappe qu'à la fin de 1360⁽¹⁷⁾. Au lieu d'être une pièce d'origine française, elle descend en droite ligne de la série en argent inaugurée en Hainaut par Marguerite (1244-1280) et poursuivie par Jean (1280-1304)⁽¹⁸⁾.

(9) J. GHYSSENS, *op. cit.*, (1970), pp. 73-74.

(10) R. CHALON, *op. cit.*, n^o 66 et A. DE WITTE, *op. cit.*, t. I, n^{os} 343-346.

(11) A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. III, Paris, 1905, p. 1083.

(12) P. COCKSHAW, *Les monnaies aux quatre lions dans un quadrilobe*, dans *RN*, 1970, pp. 81-82.

(13) J. GHYSSENS, *Monnaies de Brabant d'après les comptes de la ville de Louvain*, dans *RBN*, 1977, p. 154.

(14) R. CHALON, *op. cit.*, n^o 66.

(15) *Ibidem*, n^{os} 97-98.

(16) *Nederlands biografisch Woordenboek*, sub V^o Willem V, Fol. 1213.

(17) J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI*, t. I, Paris-Maastricht, 1988, p. 130.

(18) R. CHALON, *op. cit.*, n^{os} 13-19 et 26-28.

Le troisième exemple de double titulature date du règne de Guillaume IV/VI (1404-1417), le beau-père de Jean IV. Il se rapporte à deux pièces d'or différentes⁽¹⁹⁾ : l'ange, dont le lieu de fabrication est un fois de plus indéterminé, et le lion frappé à Valenciennes. Ce sont des cas de figure que nous connaissons déjà : une monnaie commune peut tout aussi bien taire sa provenance qu'avouer son origine hennuyère.

Au moment où Jean IV conçut son unification monétaire il fit donc, à lui seul, ce que les prédécesseurs de sa femme et de lui-même avaient réalisé au cours du XIV^e siècle par des accords écrits. Ces accords bilatéraux avec le Brabant semblent avoir rapproché, du point de vue monétaire, des principautés restées distantes malgré l'union personnelle instituée en 1299. Le rapprochement est d'autant plus réel que les pièces communes de provenance déterminée ont toutes été frappées à Valenciennes. Il en résulte qu'aucun différent monétaire n'était nécessaire pour distinguer les ateliers. Sous Jean IV des signes distinctifs apparaissent et Philippe le Bon suivra cet exemple. La question qui se pose à présent concerne dès lors l'origine de ce système d'identification.

II. L'ORIGINE DES DIFFÉRENTS MONÉTAIRES UTILISÉS PAR JEAN IV ET PHILIPPE LE BON.

On se rappellera que Jean IV marque la provenance de ses pièces par des symboles : le lys sur les pièces d'argent et d'or brabançonnes, la rose sur les pièces hollandaises, un petit lion sur les pièces d'or et d'argent hennuyères ainsi que sur les pièces d'argent de Dordrecht⁽²⁰⁾. Pour distinguer tout de même ces dernières de celles frappées à Valenciennes, il prévoit, entre les bras de la croix des revers hollandais, quatre lions qui ne figurent pas sur les « drielanders » hennuyers⁽²¹⁾. Philippe le Bon transfère le lys à la Flandre et le remplace sur les pièces brabançonnes par un petit lion, de sorte que ce dernier est remplacé, dans le Hainaut, par le H traditionnel et, en Hollande, par une rose. Tout cela concerne des monnaies d'argent, car celles en or sont alors différenciées par une mention abrégée du nom de la principauté, à l'exergue du droit⁽²²⁾.

Certains de ces signes ont été utilisés par leurs prédécesseurs, mais cela ne signifie nullement que Jean IV leur ait emprunté son système, tant s'en faut. Certes, Guillaume IV/VI a déjà placé le monogramme H au cœur de la croix que porte son lion d'or hennuyer⁽²³⁾, tout comme Philippe le Bon le fera sur ses « vierlanders » frappés à Valenciennes⁽²⁴⁾. La différence par rapport aux souverains bourguignons réside dans l'absence de système dans le monnayage du beau-père de Jean IV.

(19) *Ibidem*, n^{os} 130-131 et 134.

(20) Voir notre article cité n. 1.

(21) Voir n. 2.

(22) Voir n. 1.

(23) R. CHALON, *op. cit.*, n^o 134.

(24) H. ENNO VAN GELDER et M. HOC, *Les monnaies des Pays-Bas bourguignons et espagnols, 1434-1713*, Amsterdam, 1960, n^o 10-3.

Guillaume IV/VI place une rose au cœur de la croix de deux pièces d'or, mais de toute évidence l'écu frappé avec le seul titre de comte de Hainaut n'est pas d'origine hollandaise⁽²⁵⁾. Quant à son ange d'or portant les deux titres, il avoue être frappé à Valenciennes⁽²⁶⁾ et on n'en a pas d'autres qui pourraient soutenir l'hypothèse d'une monnaie commune distinguée par des signes particuliers.

Déjà sous Albert de Bavière (1389-1404), le H figure dans le cœur de la croix mais il y subit la concurrence de l'aigle⁽²⁷⁾. C'est précisément ce dernier signe que la ville de Gand considérait, en 1433, comme différent du Hainaut⁽²⁸⁾. L'écu d'or d'Albert comporte déjà les quatre lions prévus par Jean IV sur ses « drielanders » hollandais, mais les pièces du Bavaois sont manifestement hennuyères⁽²⁹⁾. Il faut cependant reconnaître que nous ne pourrions trouver meilleur modèle pour le droit du drielander hollandais de Jean IV que le gros ou demi-plaque d'Albert originaire de cette principauté : la rose s'y trouve aussi entre deux écus ; certes, ceux-ci sont moins inclinés, portent des armoiries différentes et sont surmontés de l'aigle⁽³⁰⁾.

Les emprunts aux ornements d'origine hollandaise et hennuyère utilisés par les prédécesseurs immédiats de Jean IV sont donc indéniables. Par contre, il n'a pas suivi, comme le fera Philippe le Bon, l'exemple de son père Antoine de Bourgogne qui marquait l'origine de ses pièces d'or par BRAB à l'exergue. Son concurrent hollandais, l'oncle de sa femme, Jean de Bavière, le fit pourtant⁽³¹⁾.

Pour conclure sur ce point, on peut affirmer que si Jean IV emprunta certains éléments décoratifs à ses prédécesseurs hollandais et hennuyers, ce n'est qu'à partir de sa réforme que ceux-ci furent combinés en un système cohérent que Philippe le Bon adapta aux conditions nouvelles. En 1433, Gand le mit encore en question, mais en vain. Toutefois, on retiendra de cette discussion que l'on était conscient de l'utilité des différents monétaires pour les analphabètes⁽³²⁾. Or, à l'époque, ceux-ci devaient être très nombreux.

III. LES VALEURS MONÉTAIRES.

Voici un autre élément de comparaison entre le monnayage de Jean IV et celui de ses prédécesseurs que nous devons examiner, cette fois, à l'aide de textes. En comparant ceux-ci entre eux nous pouvons en

(25) R. CHALON, *op. cit.*, n^{os} 132-133.

(26) *Ibidem*, n^o 130.

(27) *Ibidem*, Supplément, n^{os} XVII-XVIII.

(28) W. P. BLOCKMANS, *La participation des sujets flamands à la politique monétaire des ducs de Bourgogne (1384-1500)*, dans *RBN*, 1973, p. 124.

(29) R. CHALON, *op. cit.*, n^o 116.

(30) P. O. VAN DER CHIJS, *op. cit.*, pl. VIII n^o 12.

(31) A. DE WITTE, *op. cit.*, n^{os} 430-434 et P. O. VAN DER CHIJS, *op. cit.*, pl. XII, n^o 13.

(32) Voir n. 28.

déduire s'il y a continuité ou rupture. L'accord de 1337 précise : « Et vaurra cascuns blans deniers, ens es pays de Haynnau, de Hollande et de Zélande, wit deniers tournois, et, au pays de Brabant, douze deniers de Brabant cascuns, ... »⁽³³⁾. Le rapport est donc de 2 deniers hennuyers ou hollandais = 3 deniers brabançons. L'ordonnance de Jean IV (1420) prévoit un système mixte basé sur le gros hennuyer, d'une part, et le gros brabançon, d'autre part^(33bis) : le véritable drielander était le double gros de Brabant ; le double gros hennuyer est désigné comme « onderhalve drielander », c'est-à-dire un drielander et demi ou 3 gros de Hainaut.

De chacun, on projette de faire une fraction d'un demi et d'un quart. Plus bas dans l'échelle, on a affaire à la monnaie de billon, la monnaie noire, p.ex. les mites et doubles mites de Brabant. La valeur des monnaies d'or est calculée sur base du même rapport entre la monnaie forte et la monnaie faible :

un ange	= 4 sous 6 deniers de gros	= 36 sous de Hainaut
	(Brabant, Hollande)	
	= 648 deniers de gros	„ = 432 deniers de Hainaut
un florin	= 3 sous de gros	„ = 24 sous de Hainaut
	= 432 deniers	„ = 288 deniers de Hainaut

Le rapport est de 3 deniers de Brabant ou de Hollande pour 2 deniers de Hainaut. Ce qui est frappant par rapport à 1337, c'est que la monnaie hollandaise est mise sur le même pied que la monnaie brabançonne en 1420 alors qu'en 1337 elle avait la même valeur que celle de Hainaut. Cela corrobore ce que H. Enno van Gelder a constaté : la monnaie hollandaise a perdu de sa valeur dans le courant du xiv^e siècle⁽³⁴⁾. Pour ce qui concerne la monnaie sonnante et rébuchante cela n'a, il est vrai, qu'une importance relative étant donné que le volet hollandais de l'unification monétaire de 1420 n'a jamais été réalisé. En effet, le territoire sur lequel se trouvait l'atelier de Dordrecht ayant été engagé à l'oncle de Jacqueline de Bavière, Jean IV n'a pas pu y frapper monnaie⁽³⁵⁾. C'est pourquoi les numismates hollandais ont toujours illustré leurs ouvrages avec des pièces émises dans le Brabant et le Hainaut⁽³⁶⁾ !

IV. LES RAISONS D'ÊTRE DES UNIFICATIONS.

Pour finir, nous comparons l'ordonnance de 1420 aux accords antérieurs sur un autre plan, celui des raisons invoquées pour justifier les unifications monétaires. Entre les documents de la première moitié du

(33) Voir n. 8. (33bis) Voir n. 2.

(34) H. ENNO VAN GELDER, in *Jaarboek voor munt- en penningkunde*, t. 39, 1952, p. 15.

(35) H. ENNO VAN GELDER, *Het Hollandse muntwezen onder het huis van Wittelsbach*, *ibid.*, t. 46, 1959, pp. 55-56.

(36) A. HEYLEN, *Antwoord op het Vraagstuk...*, Bruxelles, 1787, l'a déjà remarqué, pp. 35-36. Voir aussi P. O. VAN DER CHIJS, *op. cit.*, pl. X-XI.

xiv^e siècle et celui de 1420 nous observons une différence fondamentale. En 1323, il est question de profit et d'utilité ainsi que de bonnes alliances des contractants⁽³⁷⁾. En 1337, on précise que le commun profit des pays respectifs résulte de ce que toutes les marchandises peuvent circuler d'un pays à l'autre et que les marchands et autres personnes vendent et achètent avec la monnaie commune dans les pays contractants⁽³⁸⁾.

Il en va tout autrement en 1420. Le problème le plus urgent ne semble plus être le commerce mais la circulation et la frappe monétaires. Trop de monnaies surévaluées de mauvaise qualité envahissent le pays, en chassent les métaux précieux, ralentissent dès lors les affaires et empêchent les ateliers de fonctionner⁽³⁹⁾. A n'en pas douter, ce que Jean IV veut combattre par une monnaie commune de qualité, c'est, avant la lettre, la loi de Gresham⁽⁴⁰⁾. On sait par ailleurs que le problème s'est posé de façon quasi chronique à Philippe le Bon après sa réforme de 1433-1434 alors qu'auparavant il avait lui-même, principalement depuis la Hollande et Namur, alimenté le circuit de pièces de mauvaise qualité⁽⁴¹⁾.

Conclusion

Bien que l'unification monétaire de Jean IV ait été un échec en Hollande⁽⁴²⁾, ce sont les modèles hennuyers et hollandais qui ont le plus inspiré sa réforme. La principale originalité de celle-ci a consisté dans la mise au point d'un système cohérent à partir de ces modèles. Le duc a réalisé à lui seul ce que Jean III avait conclu à deux reprises avec Guillaume I/III, et ce sont ces accords qui semblent avoir favorisé une unification partielle des monnaies des comtés de Hainaut et de Hollande au cours du xiv^e et au début du xv^e siècle. Le plus beau fleuron de ce rapprochement nous paraît le cavalier d'or, qui — soulignons-le — fut frappé avant même que le roi de France n'émît son franc à cheval. Il convient toutefois de préciser que jamais les comtés n'eurent un monnayage commun comme les duchés de Brabant et de Limbourg, le premier assurant seul les émissions. Cependant, la primauté de Valenciennes sur Dordrecht pour ce qui concerne la monnaie commune aux deux principautés révèle une tendance semblable.

(37) Voir n. 7.

(38) Voir n. 8.

(39) Voir n. 2.

(40) H. LAURENT, *La loi de Gresham au moyen âge. Essai sur la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant à la fin du xiv^e siècle*, Bruxelles, 1933.

(41) Voir notre article cité n. 1.

(42) Non seulement on n'a pas de lui de pièces hollandaises, mais sa monnaie frappée ailleurs ne semble pas avoir circulé en Hollande. Cfr. H. ENNO VAN GELDER, *Noord-Nederlands kleingeld omstreeks 1400*, in *Jaarboek voor munt- en penningkunde*, t. 44, 1957, p. 89.

JEAN IV 1420-1421
ORDONNANCE 17-02-1420

« eenen nuwen penninc van goude die heten sal enen ingel... met alsulker differen-
cien ende ondersceide der III landen, te weten dat in de munte van Brabant int
circonferencien sal inde middelt een lillie, in de munte van Henegouw een leeuwe
ende in de munte van Hollant een rose... »

Item eenen anderen guldenen penninc... enen Brabants gulden... met eenen beelde van
sinte Jan Baptiste... ende sal hebben... tussen beide voeten in de Brabandsche munte een
lilie, in de Henegousche eenen leeuwe, ende in de Hollandsche ene rose... ().

Item enen nuwen silveren penninc geheeten drielanden ende die sal in Brabant,
Holland ende Zeeland doen IIgr ende in Henegouw XVI den... Ende ter diffiren-
cien sal in de Brabantsche munte staen een lillie onder tusschen den twe schilden,
ende in Hollant enen leeuwe.. » (cfr. n. 2).

PIÈCES



1/2 ANGE D'OR (Hainaut)



FLORIN (Brabant)



DRIELANDER (Hainaut)



DRIELANDER (Brabant)

PHILIPPE LE BON

1434



CAVALIER D'OR (Brabant)



1/4 VIERLANDER (Hollande)

AVANT JEAN IV



GUILLAUME I-III, esterlin



JEAN III (Brabant) esterlin



GUILLAUME II-IV, gros



JEAN III (Brabant), gros



GUILLAUME III-V, cavalier d'or



Jean II (France), franc à cheval



GUILLAUME IV-VI, ange d'or
(Hainaut)



GUILLAUME IV-VI, lion d'or
(Hainaut)



GUILLAUME IV-VI, écu d'or
(Hainaut)



GUILLAUME V-VI, lion d'or
(Hainaut)



AVANT OU EN MÊME TEMPS QUE JEAN IV

ALBERT DE BAVIÈRE (1389-1404)



Écu ou couronne (Hainaut)



Plaque (Hainaut)



gros (Hollande)



ANTOINE DE BAVIÈRE (1406-1415)

JEAN DE BAVIÈRE (1421-1425)



1/2 lion d'or (Brabant)



1/2 lion d'or (Hollande)



Jacques Verhasselt. — La piastre hispano-américaine aux Pays-Bas et ses contremarques (xvi^e-xvii^e s.) (*)

Un petit trésor de 208 monnaies d'argent a été découvert après la dernière guerre dans la zone maritime du Pas-de-Calais. Il contenait des pièces royales françaises, datées de 1574 à 1676, des pièces des Pays-Bas espagnols, datées de 1620 à 1657, des Pays-Bas hollandais, datées de 1673 à 1679, et des pièces espagnoles des Indes Occidentales, dont 14 sur 56 sont contremarquées. Ces dernières monnaies ont retenu particulièrement notre attention et font l'objet de l'exposé que voici.

ORIGINES ET CIRCONSTANCES HISTORIQUES

Cinq ans après la découverte du Nouveau Monde, une ordonnance du roi d'Espagne Ferdinand V d'Aragon créa, le 13 juin 1497, le *real de a ocho* (de 8 unités), qui fut appelé au xvii^e siècle « peso » ou « piastre ». Cette pièce, de 27,06 g, valait 8 *reales de plata* (argent) ou 8 x 34 = 272 *maravedis de cobre* (cuivre); son titre était de 0,902.

Charles-Quint, influencé par les grandes pièces d'argent du Tyrol, intensifia la frappe des piastres et répandit cette monnaie dans tout son empire.

La valeur de la piastre resta inchangée depuis son origine par rapport au réal (1); par contre, un siècle plus tard, le cuivre pur que continua de frapper Philippe III fut doublé de valeur.

Cette politique facilita l'évasion des monnaies d'argent en échange d'une énorme quantité de pièces de cuivre qui étaient frappées dans des ateliers établis sur les frontières. Il y eut pire : suivant les pays et les époques, le rapport du prix entre l'or et l'argent variait, ce qui favorisa une spéculation effrénée.

C'est la découverte du Nouveau Monde et surtout celle des fabuleuses mines de Potosi (2) au milieu du xvi^e siècle, qui amena ce bouleverse-

(*) Résumé documenté de la conférence donnée au CEN le mardi 8 octobre 1996 par Monsieur VERHASSELT, président de la Société de Numismatique du Nord de la France. La carte géographique, les contremarques et les monogrammes ont été dessinés par Jacques SCHOONHEUT.

(1) Il fut frappé également des sous-multiples : la pièce de 4 réaux ou *tosten* (qui remplaça celle de 3 réaux de fabrication épisodique) et la pièce de 2 réaux. Le succès de la piastre fut tel que le réal d'argent fut considéré comme une monnaie divisionnaire.

(2) Potosi, au début du xvi^e s. était une bourgade péruvienne (de nos jours bolivienne) installée à plus de 3500 m d'altitude dans un site minier de la Cordillère des Andes. Les Espagnols s'en emparèrent et découvrirent les plus importantes mines d'argent du Nouveau Monde. Ils en intensifièrent l'exploitation et

ment monétaire. L'Espagne recevait les métaux précieux dans un flot continu et elle les émettait dans un flot aussi continu, qui coulait en quelque sorte à travers elle. Elle le faisait au début très naturellement et très efficacement; mais c'était aux dépens de son avenir et de sa grandeur politique et commerciale: le pays s'est contenté de vivre sur ses colonies du Nouveau Monde.

Vernimmen, membre de la chambre de commerce d'Anvers, déclarait en 1805: « La conquête de la Nouvelle Espagne en 1521, celle du Pérou en 1530, celle des mines de Potosi en 1545, l'introduction du vif argent pour leur exploitation, ce qui la rendit plus facile et plus productive, qui eut lieu dans les mines de la Nouvelle Espagne en 1557 et dans celle du Pérou en 1571, tout contribua à augmenter les produits en argent, à un tel point que, selon son calcul (celui de don Sebastien de Joendoval y Guzman, procureur général de la ville de Potosi), il en avait été tiré depuis 1545 à 1633 la somme de 845 millions de piastres essayées, et l'on peut conjecturer à quelles sommes se seront élevés les produits des autres mines » (*op. cit.* 9).

LE TRAFIC ENTRE L'ESPAGNE ET LES INDES OCCIDENTALES

L'Espagne n'ayant pas donné de privilège à une Compagnie, comme le firent la Hollande et l'Angleterre, le gouvernement dut lui-même s'occuper des transports et de la prohibition. Il fallut pour cela donner à ce commerce une forme qui rendit le contrôle praticable, donc régler les temps et lieux de départ des vaisseaux, les ports de destination et de rentrée, le fret d'aller et de retour (*cf. carte, pl. I*).

Ce sont des navires espagnols qui vont, en partant d'abord de Séville (puis de Cadix, à partir de 1720), deux fois par an à Porto Bello (Isthme de Panama), livrer les marchandises destinées au Pérou, et à Vera Cruz pour le commerce avec le Mexique. Les grands galions armés escortent les navires marchands pour les protéger contre les pirates. Au retour, le rassemblement pour la traversée de l'Atlantique se fait à La Havane.

Les vaisseaux reviennent en convoi, chargés d'or, d'argent et de pierres, de cochenille et d'indigo (teinturerie), de cacao, de sucre, de tabac, de cuir... et de piastres péruviennes à destination de l'Espagne.

De leur côté, les marchands chiliens profitent de l'ouverture d'un atelier monétaire (1568) à Lima, capitale du Pérou, pour y transporter leurs marchandises destinées à l'exportation; ils en ramènent au Chili

rapidement le site connut une population de 60.000 habitants dont 10.000 Espagnols. Quelque 120 moulins à broyer le minerai y furent installés; plus de 2000 Indiens assuraient le transport des produits à Arica, port le plus proche sur le Pacifique. Au début, l'argent était mis en barres; ensuite, il fut également monnayé sur place.

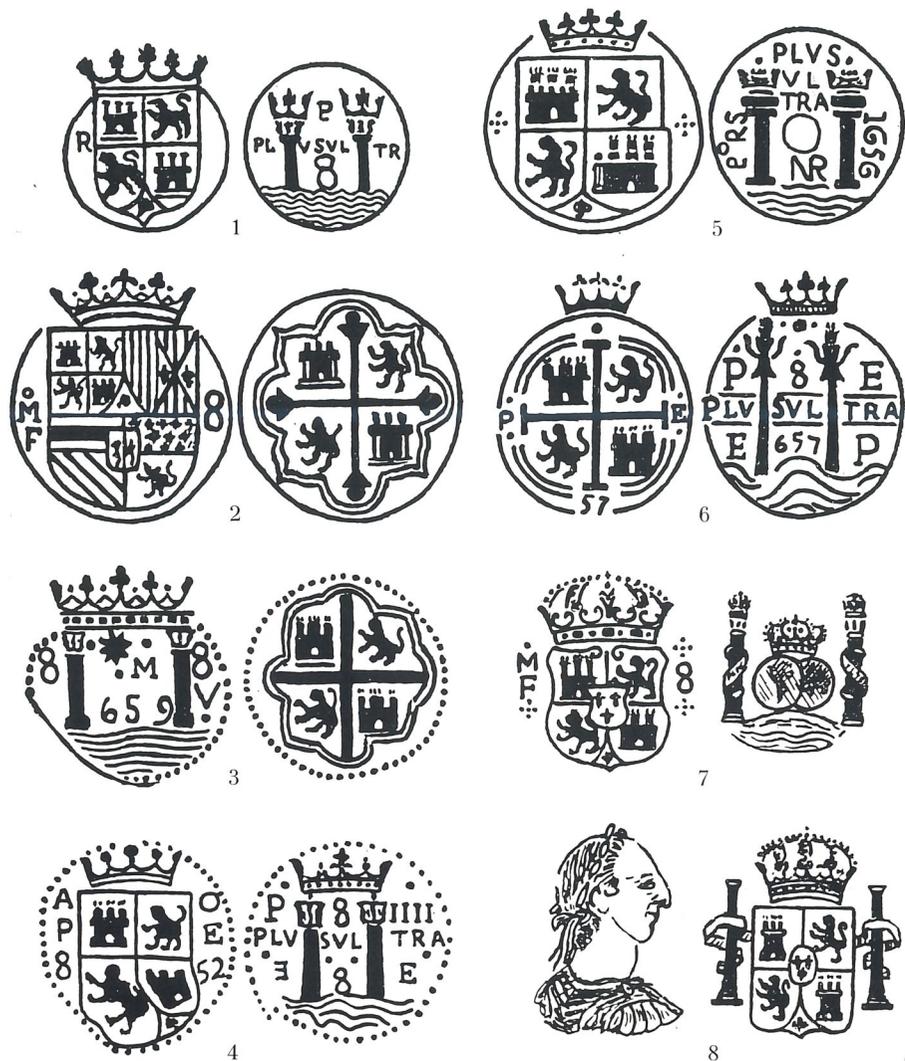
Planche I



1. Mexico
2. Acapulco
3. Vera Cruz
4. La Havane
5. Panama
6. Porto Bello
7. Carthagene
8. Bogota
9. Lima
10. Potosi
11. Valparaiso
12. Santiago
13. Rio de Janeiro
14. Buenos Aires

des piastres qu'ils utiliseront pour leur commerce avec Buenos Ayres (Argentine) et pour la fraude avec les Portugais du Brésil (l'atelier monétaire chilien ne sera créé à Santiago qu'en 1749).

D'autre part, des relations commerciales existent entre Acapulco, port mexicain sur le Pacifique, et Manille, aux Philippines: l'envoi des piastres permet d'en ramener des soieries; c'est le début de la circulation des piastres en Extrême-Orient.



D'après l'op. cit. 7, GIL FARRÉS, p. 261, dessins des principaux types de piastres américaines : 1 : Philippe II ; 2 : Philippe II à Philippe V ; 3 et 4 : Philippe IV ; 5 : Philippe IV et V ; 6 : Philippe IV à Charles III ; 7 : Philippe V à Charles III ; 8 : Charles III à Ferdinand VII.

Cette monnaie a donc eu cours, dès la fin du xvi^e siècle, en Amérique, en Asie, aux Philippines (puis le long des côtes de l'Océan Indien) et en Europe, notamment dans les Pays-Bas espagnols.

Bien entendu, en dehors de son emploi comme numéraire, la piastre fut considérée comme matière première par les ateliers d'orfèvres et les hôtels de monnaie des autres nations : les piastres étaient souvent mal frappées, mais toujours de bon aloi ; elles étaient même préférées aux lingots, car d'un emploi plus facile pour la fraude (estimée par certains entre 30 et 50% de la circulation) : avec les lingots non quintés, c'est-à-dire n'ayant pas payé l'impôt du cinquième dû au roi, on pouvait obtenir plus de piastres, le droit de monnayage était d'une piastre par marc, soit 12%.

L'arrivée massive du métal blanc d'Amérique se situe en Espagne dans les années 1570 et atteint un sommet à la fin du xvi^e/début du xvii^e siècle.

En 1619, Don Sanche de Moncada estimait que l'Espagne avait reçu des Indes Occidentales, de 1595 à 1619, pour plus de 20 millions de piastres en or et en argent, sans compter la fraude (op. cit. 4).

En 1638, Gaspard d'Escalonne estimait qu'en 64 ans l'Espagne avait reçu plus de 395 millions de piastres.

NUMISMATIQUE DE LA PIASTRE HISPANO-AMÉRICAINNE

Description

— A l'avvers, on trouve les armes de Castille et Léon ou les armes de l'Empire, avec pour le Mexique le lys ou la croix florencée (fleurdelisée) et la croix potencée pour le Pérou.

— Au revers, le nom du souverain, les colonnes d'Hercule, les vagues de la mer, la devise PLVS VLTRA (qui symbolise l'ouverture du Nouveau Monde), l'initiale de l'essayeur et un 8 (huit réaux).

Définition

Valeur : Le chiffre 8 l'indique, précédé parfois de R (8 réaux) ; 27,06 d'argent au titre de 0,902 soit 24,43 g d'argent fin. A noter que le dollar de 1794 pesait 26,96 g d'argent et que son symbole \$ s'inspire des deux colonnes d'Hercule autour desquelles s'enroulait une bannière, voir pl. II, fig. 7 et 8

Date : La date apparaît sur les pièces à partir de 1617 ; elle n'est indiquée que par les deux ou les trois derniers chiffres du millésime. On ne peut dater les pièces antérieures avec assez de précision que si l'on identifie l'essayeur.

Ateliers : Les premières piastres ont été frappées en Espagne à partir de 1498 dans les villes suivantes, reconnaissables à la marque de l'atelier :

Madrid	M	Séville	S
Burgos	B	Saragosse	CA
Tolède	+	Valladolid	≡≡

Ensuite, elles ont été frappées aux Indes Occidentales jusqu'en 1820.

Mexico	M̄	à partir de 1535
Lima	LM	à partir de 1568
Potosi	P	à partir de 1622
Santiago	S	à partir de 1749
Santa Fé de Bogota	NR	à partir de 1622

Il y eut également quelques ateliers secondaires.

Souverain : Les noms des fondateurs, Ferdinand et Isabelle (exactement FERNANDVS ET ELISABET) furent immobilisés sous Charles-Quint, qui ne changea rien à la présentation de la pièce. Ses successeurs indiquent leur nom (*op. cit.* 6); en ce qui concerne les Pays-Bas espagnols : Philippe II, Philippe III, Philippe IV et Charles II (1666-1700).

LES AVATARS DE LA PIASTRE DANS LES PAYS-BAS ESPAGNOLS

Les pièces mal frappées, usées ou rognées suscitaient des fraudes. En 1633, la réévaluation monétaire fait disparaître les exemplaires de bon poids.

En 1634, Philippe IV fait placarder à Anvers l'ordonnance suivante :

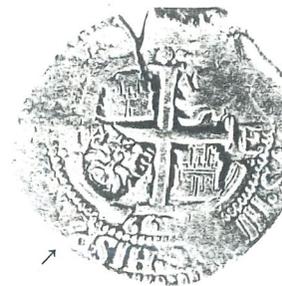
« Nous avons ci-devant permis le cours des réaux de 8 d'Espagne, de Mexico et du Pérou, ainsi que ceux de 4 et ceux de 2 aux poids et prix contenus en nos placards sur ce publiés, même en celui donné par le placard en notre ville de Bruxelles du 18 mars 1633... Mais il est advenu au rebours de nos bonnes intentions et à notre grand déplaisir que lesdits réaux ayant leur bonté intérieure et plain poids ont en très grande quantité été transportés dans les royaumes et pays voisins pour y être fondus et convertis en espèces de monnaies qui s'y forgent, d'autres ayant été, contre nos défenses, envoyés aux orfèvres de par deçà et employés à autre usage. Ne sont ainsi demeurés parmi nos communes que les réaux trop légers, du moins pour la plupart, au très grand dommage de nos habitants et sujets, bien que par eux non prévu ni assez aperçu, le peuple n'étant pas accoutumé à avoir la balance ou le trebuchet à la main... » (*op. cit.* 8).

Le roi décide, en conséquence, de faire cesser l'usage de ces réaux. Mais quatre ans plus tard, il se résout à les remettre en service pour payer les gens de guerre.

En 1647, les piastres doivent à nouveau être envoyées au billon.

En 1648, Philippe IV autorise les pièces de 8 réaux d'Espagne ou du Mexique à circuler de nouveau, à l'exclusion des pièces du Pérou.

En 1652, les piastres d'Espagne et du Mexique pourront circuler pour une valeur de 48 patards, à condition d'avoir une contremarque représentant la Toison d'or (on trouve cependant cette contremarque sur des pièces du Pérou), (*op. cit.* 5).



En 1672, comme les pièces ne peuvent être bonnes ni en poids ni en contremarques, toutes les « mattes »⁽³⁾ d'Espagne, du Portugal, du Mexique et du Pérou doivent être billonnées.

En 1672, 79, 83 et 87, on rappelle que les négociants espagnols peuvent encore payer avec des « mattes », mais seulement s'ils arrivent par mer. Il est interdit de les mettre en circulation sur le territoire ; on devra les porter aux ateliers de la Monnaie, pour y être converties en espèces aux coins et aux armes de Sa Majesté.

Après 1700, on n'entend plus parler de ces pièces, les Pays-Bas espagnols deviennent autrichiens.

LES CONTREMARQUES SUR LES PIASTRES

En 1649, il y eut fraude sur l'alliage d'argent à Potosi. Les responsables furent pendus et, pour éviter le discrédit sur la monnaie, on la contremarqua d'un F couronné (*Felipe* = Philippe IV) (*op. cit.* 3).

En 1652, nous l'avons vu, les piastres d'Espagne et du Mexique pourront circuler aux Pays-Bas espagnols pourvu qu'elles soient munies d'une contremarque représentant la Toison d'or suspendue à deux briquets (fig. 2).

En 1662, le trafic entre les possessions espagnoles du Pérou et de l'Argentine amena au Brésil, possession portugaise, une très grande

(3) Lorsque, dans la seconde moitié du xvi^e s., plusieurs ateliers fonctionnèrent en production accélérée, la richesse en argent se déversa sur l'Europe sous forme de piastres mal gravées et mal frappées, ce monnayage fut appelé monnaie de type *macuquino* (monnaie bosselée, grumeleuse, d'où en français « matte »).

quantité de piastres. A Rio, les Brésiliens accordèrent une existence légale aux piastres espagnoles en y apposant la contremarque « 480 », signifiant leur valeur en « reis ». La même année, la valeur fut portée à « 600 ». Ces pièces étaient formellement interdites dans les possessions espagnoles (fig. 1).

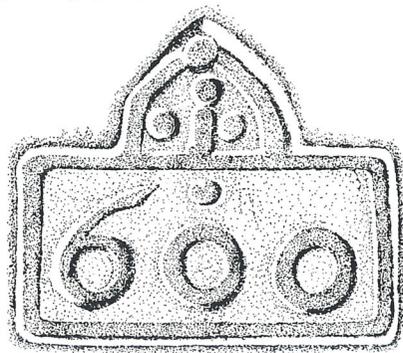


Fig. 1.



Fig. 2.

LES PIÈCES HISPANO-AMÉRICAINES DU TRÉSOR DU PAS-DE-CALAIS

Sur les 56 pièces en présence, il y a 33 piastres du Mexique ou du Pérou, le reste étant constitué de 4 réaux, ainsi que des pièces de 1 ou 2 réaux. De cet ensemble, nous n'allons retenir, dans le tableau suivant, que les 14 pièces portant une contremarque : celle des Pays-Bas, la Toison d'or; celle du Brésil, « 600 ».

DATE année	POIDS grammes	PROVENANCE		CONTREMARQUE	
		Mexique	Pérou	Pays-Bas	Brésil
1665	27,11		x	x	
1666	27,97		x	x	
1668	26,62		x	x	
1669	25,63		x	x	
?	26,77		x	x	
?	25,57		x	x	
?	23,43	x		x	
?	26,82	x		x	
?	23,06	x		x	
1664	24,90		x		x
?	26,38	x			x
?	13,36	?	?	x	
?	12,99		x	x	
?	13,53	x		x	

La dernière piastre datée et contremarquée est de 1669; la dernière pièce datée de l'ensemble du trésor est de 1679. Si nous consultons le catalogue, établi par A. Van Keymeulen, des trésors monétaires modernes trouvés en Belgique (*op. cit.* 10), nous y relevons six trésors contenant des pièces de « 8 réaux »; ce sont les numéros suivants :

N° 9. Anzegem (arr. Courtrai) : 1 P des colonies espagnoles. Dernière pièce du trésor : 1650.

N° 33. Bruges : (lot de 3 P) 2 P de Philippe III, dont une de Potosi, et 1 P de Charles II, de Potosi. Date limite, 1700. *Ces trois pièces ont été contremarquées à la Toison d'or.* (voir BCEN 2, 1965, p. 28 : 27,31 ; 27,26 ; 26,96 grammes).

N° 100. Lebbeke (arr. Termonde) : « des Réaux de 8 ». Dernière pièce connue : 1643.

N° 112. Lokeren (arr. St-Nicolas) : 1 P de 1562. Dernière pièce : 1628.

N° 116. Meerle (arr. Turnhout) : 1 P de Ferdinand et Isabelle. Dernière pièce : 1580.

N° 179. Turnhout : 1 P de Philippe II à Valladolid. Dernière pièce : 1596.

Les dates d'enfouissement s'étalent donc sur un siècle; celle du trésor du Pas-de-Calais est parmi les plus tardives.

La dispersion des trésors contenant des piastres semble quasi limitée à la zone maritime des Pays-Bas espagnols.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. V. BRANTS, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. 2^e série, Les ordonnances monétaires du XVII^e siècle*, Bruxelles, 1914.
2. A. COEKELBERGHS, *Ordonnances monétaires sous Philippe II de 1563 à 1598*, Bruxelles, 1984, Dossiers du CEN, n° 1.
3. T. DASI, *Estudio de los reales de a ocho*, Valencia, 1950-51.
4. S. DE MONCADA, *España con moneda y plata*, Madrid, 1619.
5. A. DE WITTE, *Contremarque appliquée sur des monnaies d'argent espagnoles et hispano-américaines dans les Pays-Bas méridionaux, durant la seconde moitié du XVII^e siècle*, dans RBN 50, 1894, p. 539-541.
6. J. DE YRIARTE & LOPEZ CHAVES, *Catalogo de los reales de a ocho españoles*, Madrid, 1965².
7. O. GIL FARRÉS, *Historia de la moneda Española*, Madrid, 1959.
8. M. HOC, *Le cours et le marquage des Réaux d'Espagne et du Mexique aux Pays-Bas*, dans RBN 106; 1960, p. 285-294, pl. XV.
9. J. PEUCHET, *Bibliothèque commerciale*, Paris, 1802.
10. A. VAN KEYMEULEN, *Les trésors monétaires modernes trouvés en Belgique, 1434-1970*, Bruxelles, 1973, Travaux du CEN, n° 6.

BIBLIOGRAPHIE

Claude BRENOT et Simone SCHEERS, *Catalogue des monnaies massaliètes et monnaies celtiques du Musée des Beaux-Arts de Lyon*, éd. Peeters, Leuven, 1996 ; in 4° relié, 182 p., XLIII Pl., 3300 BF.

La collection des monnaies celtiques du Musée de Lyon est la plus importante de France après celles de Bibliothèque Nationale et du Musée des Antiquités Nationales. Cette importance elle la doit non seulement au nombre — 1178 exemplaires rien que pour la Gaule, sans compter Marseille —, mais aussi à la qualité : elle comprend presque tous les types, les pièces sont en très bon état de production et de conservation ; enfin, elle contient une centaine de variétés exceptionnelles qui sont sinon toutes inédites, du moins ne figurent pas dans l'Atlas de monnaies gauloises de Henri de La Tour (1892).

L'introduction de l'ouvrage présente l'histoire du Fonds gaulois du Médaillier de Lyon, dont l'essentiel provient de l'achat, en 1863, de la superbe collection de La Saussaye.

Ce catalogue était attendu depuis longtemps ; il vient d'être édité à l'occasion des « Quarantièmes Journées Numismatiques », organisées en juin dernier à Lyon par la Société française. Le fâcheux retard est désormais compensé par une excellente mise au point que nécessitaient les acquisitions considérables de la numismatique gauloise au cours de ces dernières années.

La réalisation de la première partie a été confiée à Claude BRENOT, spécialiste de l'histoire des monnaies de Marseille. A vrai dire cette cité, d'origine phocéenne, n'a frappé pendant les cinq siècles de son activité monétaire que des types grecs et, même après sa reddition aux Romains en 49 avant notre ère, elle n'a pas perdu entièrement le privilège de battre monnaie et a continué pendant plusieurs décennies à émettre des petits bronzes.

La tradition française qui incorpore dans les monnaies gauloises les monnaies massaliètes est respectée ici, non sans quelques raisons. En effet, les confins des « empires » — en l'occurrence celtique/romain, jamais ou non encore centralisés — sont souvent oubliés tant par les historiens que par les numismates ; or, d'une part les premières monnaies de la Gaule transalpine et de la cisalpine sont généralement inspirées des monnaies grecques de la zone ouest-méditerranéenne et, d'autre part, l'atelier de Marseille a manifestement émis des deniers pour les Romains.

Les monnaies massaliètes du médaillier de Lyon constituent un ensemble non négligeable : 264 exemplaires. Après une brève mais subs-

tantielle introduction, qui donne un aperçu de l'histoire politique et monétaire de Marseille depuis sa fondation vers 600 jusqu'aux environs de notre ère, Claude Brenot présente un tableau complet des émissions monétaires, tout en signalant les manques de la collection lyonnaise. Un classement général est désormais possible, les dates restant légèrement approximatives : tous les éléments justificatifs sont fournis, références bibliographiques à l'appui.

Les émissions peu représentées, même dans les autres collections, ne sont pas négligées ; mais, en simplifiant, nous nous contenterons de rappeler d'abord les petites monnaies en argent de types variés, dites d'Auriol (VI/V^e s.) ; puis, au V^e, les oboles à la roue. Les drachmes lourdes au lion apparaissent au début du IV^e, mais la frappe semble éphémère tandis que les oboles sont très abondantes jusqu'à la fin du III^e s. ; les oboles et les drachmes légères seront émises de la fin du IV^e jusqu'en 49 avant notre ère. Les bronzes lourds au taureau apparaissent vers 220 pour une assez courte durée car, vers 215/11, on constate une réduction de poids et s'ajoute un autre type, le trépied ; une seconde réduction aura lieu vers 140. Des petits bronzes sont postérieurs à 49 avant notre ère.

Claude Brenot pense que le système pondéral de Marseille s'est naturellement adapté aux situations changeantes et aux rapports commerciaux temporairement privilégiés : après s'être inspirés des modèles ioniens en souvenir de leur origine, les Massaliètes semblent aligner l'obole lourde sur la litra sicilienne ; puis l'obole légère s'inscrit dans le système campanien. Les réductions du poids des bronzes correspondent à celles des bronzes romains. Quant aux petits bronzes, ils auraient été frappés jusqu'au moment où — au début du I^{er} s. ap. JC. — on disposait suffisamment de petits bronzes romains, notamment des *quadrantes* ; mais leur circulation a duré assez longtemps et l'on constate même des résurgences tardives.

Tout ceci est illustré par 8 planches photographiques, reproduisant chacune des pièces de la collection avec de nombreux agrandissements.

Passons maintenant aux monnaies celtiques qui constituent la partie la plus importante de l'ouvrage et qui sont présentées par Simone SCHEERS : elles le sont dans le même ordre et de la même manière (130 p. en 2 colonnes) que dans l'ancien ouvrage de Muret et Chabouillet (= BN). Il faut d'abord savoir (on peut regretter que ce ne soit annoncé que dans le dernier paragraphe de l'introduction et non explicité dans une table des matières encore plus brève et perdue en toute dernière page) que le terme celtique a un sens plus large que gaulois, mais que la collection de Lyon ne comporte que très peu de pièces

émises au dehors de la Gaule : tous les autres pays, de l'Angleterre aux régions du Danube sont représentés, mais chacun par un très petit nombre d'exemplaires.

En principe, l'ordre est traditionnel, il groupe les monnaies par région et par peuplade, mais le classement est nettement amélioré : des attributions nouvelles sont adoptées, des ateliers autrefois inconnus sont mentionnés, inversement certaines monnaies sont parfois délocalisées et déclarées d'origine incertaine ou imprécise (voir index des concordances avec BN et LT). Dans tous les cas, Simone Scheers justifie son choix tout en restant prudente : lorsqu'il y a contestation, elle dit « pencher » pour telle solution.

La principale qualité de ce catalogue — outre qu'il intègre toutes les exigences techniques actuellement requises : métal, poids, axe, valeur, localisation éventuelle de la trouvaille — est qu'il n'est pas simplement descriptif, mais aussi comparatif : références aux autres collections publiques, et surtout explicatif : le caractère du type (original, dérivé, imité, similaire...), la mention des trouvailles analogues et de leur dispersion, bref tout ce qui permet de mieux dater et localiser la pièce.

Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus et l'on peut même se demander s'ils le seront jamais totalement, faute de données historiques et vu la complexité de la situation politique, économique, sociale et technique de la Gaule « dans son ensemble », pour reprendre la formule réductrice de César. Mais tout espoir n'est pas perdu de faire avancer encore les choses grâce à l'archéologie et aussi la publication des anciennes collections.

La preuve en est que ce catalogue contient non moins d'une centaine de pièces rares, dont certaines sont uniques et étaient oubliées depuis leur publication trop ancienne ; par exemple, le n° 294, quart de statère en or avec, au revers le cheval au galop et l'hippocampe conducteur ; le n° 349, quinaire d'argent d'Orgitorix au type de l'ours ; le n° 594, statère d'or des Pétrocores au type du sanglier devant un rameau desséché. Ces monnaies sont reproduites en agrandissement sur la dernière planche, toutes les pièces étant d'ailleurs photographiées ; les planches sont particulièrement soignées, la composition du texte est agréable à la lecture ; enfin, la reliure toilée protège le volume destiné à une fréquente consultation.

Voilà un ouvrage absolument indispensable non seulement aux numismates et aux historiens du monde celtique, mais aussi aux personnes soucieuses d'élargir leur culture : elles y découvriront un art qui fait étonnamment moderne.

Marc BAR

I. Livres et brochures

Hugo ARBER & Giacomo LANDI, *Numismatique de l'Assurance Suisse*, Barcelona, 1996.

Belgische Medailles Belges 1995, Tongeren 1996.

Guido DEVOTO & Patricia SERAFIN PETRILLO, *Ripostiglio di Lucoli (L'Aquila) : il « gruzzolo » di un falsario di età repubblicana*, extr. *Bollettino di Numismatica*, Libr. d. Stato, Roma, 21, 1993.

S. SCHEERS, *Les statères bifaces du type Lummen-Niederzier, un monnayage éburon antérieur à la conquête romaine*, extr. *Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae* 8, Leuven, 1995, p. 87-94.

Leandre VILLARONGA, *Tipus massaliotes a les monedes fraccionaries trobades a Catalunya*, extr. *Acta Numismatica*, 24, 1994, p. 31-48.

II. Revues

Annales de la Sté archéologique de Namur, 1995 : N° spécial du 150^e an. : *Art, Histoire et Archéologie en Namurois*.

Annotazioni Numismatiche, Milan, 1995, 20 + Suppl. VI ; 1996, 21, 22 23 + Suppl. VII.

Amphora, Braine-l'Alleud, 78 (juin 95) ; 79-80 (sept.-déc. 95).

Archaion, Archéologie et Histoire ancienne, Bruxelles, Cat. Librairie, 1996, 1-13.

Archéologie, Quoi de Neuf?, Paris, Cat. Librairie, 1996, fév., mai, sept. déc.

Archéolo J. Passeport pour le Passé, Rixensart, 1996, 1-4.

Bulletin du C.I.R.A., Bruxelles, 1996, 1-4.

Bulletin du Crédit Communal de Belgique, 1996, 1 (195), 2 (196), 3 (197).

Bulletin de la Société Française de Numismatique, 1996, Suppl. (Table matières 91-95) ; n°s 1-9.

Cahiers Numismatiques, Paris, 1996, 1 (127), 2 (128), 3 (129), 4 (130).

C.I.N. *Compte rendu* 42, 1995 ; *Coins and Computers*, déc. 1995 ; *International Numismatic Newsletter*, 28, été 1996.

Cronica Numismatica, Madrid, 68, 1996.

F.I.D.E.M., *Flash Medailles*, Verviers, 1996, fév., avril, juin, août ; *The Medal*, London, Spring 1996 ; Autumn 1996.

Mitteilungen der Österreichischen Gesellschaft, 1996, 1-6.

Monnaie Info, Monnaie royale de Belgique 1996, 7-9 ; N° spécial *Monnaie de Paris*.

N.N.B. *Numismatisches Nachrichtenblatt*, 1996, 1-11.

Novita 'Bibliographice Antichita' Greca e Romana, Bretschneider, Roma, 27, 1996.

Numismatica Limburg, Hasselt, 1996, jan.

Revue du Nord-Archéologie, 313, 1995. *Chronique numismatique* (XIV).
Spink Numismatic Circular, 1996, 1-10.
La Vie Numismatique, 1996, 1-10.
Wiadomosci Numismatyczne, Varsovie, 1994, 1-2, 3-4.

III. Listes et catalogues de vente

- B. AHLSTRÖM, Stockholm, *Auktionen* 53 (20-04-96) : 1584 lots ; 54 (16/17-11-96) : 2197 lots.
- AUCTIONES, Basel, *Auktionen*, 26 (16/18-09-96) : 3219 lots, Num. gén. et Lit. ; 27 (10/11-12-96) : 1766 lots.
- BALDWIN'S AUCTIONS, London, *Auction* 7 (02-05-96) : 1140 lots incl. the K.A. Jacob Coll.
- BANKHAUS AUFHAÜSER, München, *Auktion* 12 (1/2-10-96) : 1918 lots.
- Sabine BOURGEY, Paris, *Vente* du 15-03-96 : 213 lots dont un collier rom. avec 1 *aureus* de Faustine II.
- CLASSICAL NUMISMATIC GROUP with NUMISMATICA ARS CLASSICA, New York, *Auction* 40 (04-12-96) : 2002 lots, Ant., Byz. (3 coll.).
- CREDIT SUISSE. MONETARIUM, *Liste* 65, Printemps 1996.
- J. ELSÉN, Bruxelles, *Ventes* 43 (16/17-02-96) : 2119 lots ; 44 (27-04-96) : 1646 lots ; 45 (15-06-96) ; 1689 lots ; *Livres Numismatiques* : liste 1997 ; *Listes* 178-181 ; N. Sér. 182-187.
- FREEMAN & SEAR, Los Angeles, *List* 4, *Mail Bid Sales* 2 (31-01-96), 3 (10-12-96)
- P. F. JACQUIER, *Liste* 18 (Herbst '96).
- KRICHELDORF, Freiburg *Auktion* 45 (15/16-07-96) : 2087 lots.
- LANZ München, *Auktion* 76 (18-05-96) : 1015 lots, Ant., Byz., Barb.
- MÜNZ ZENTRUM, Köln, *Auktion* 86 (11/13-09-96) : 5998 lots, Mon. Méd., Obj. ant.
- MÜNZEN UND MEDAILLEN, Basel, *Auktion* 84 (19-09-96) : 823 lots, Bibl. P. Strauss ; *Listen* 1996, 592-602.
- NUMISMATICA ARS CLASSICA, Zürich, *Auktionen* 9 (16-04-96) : 965 lots, Ant. ; F (17-04-96) : 1733 lots, Ant.
- O.G.N. Crinon, Paris, *Listes* 12 (Hiver 95/96) ; 13 (Print. 96) ; 14 (Été 96) ; 15 (Aut. 96).
- F. STERNBERG, Zürich, *Auktionen* 31 (27/28-10-96) : 932 lots ; Gr., It., Sic. : 32 (28/29-10-96) : 889 lots, Mon. Ant., Méd., Renaissance et Baroque ; *Liste* 8 (Aug. 1996).
- D. THIRION, Bruxelles, *Liste* 43 « Eurantica ».
- VECCHI, London, *Auktionen* 1 (1/2-02-96) : 1839 lots ; 2 (12/13-09-96) : 2109 lots ; 3 (13-09-96) : 646 lots, Coll. of Rom. Rep. struk bronze coinage ; 4 (05-12-96) : 744 lots, Rom. & Byz.
- VINCHON, Paris, *Ventes* 25/6-04-96 : 1562 mon. d'or, gén. ; 26-04-96 : 89 lots, AV, AR, Bi, dont 82 royales fr. ; 17/8-12-96 : 703 lots.